

**COMPTE-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze,  
Le 7 février à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire.

**Présents** : Mesdames Jacqueline SCARPETTA, Claudie FILLON, Nathalie CAHUZAC, Frédérique ESCANDE, Jacqueline LETISSIER, Valérie LOURY, Bridget LOUSA, Hélène MAIRESSE

Messieurs Max MANNÉ, Michel GROH, Julien CLAVÉRO, Régis DAGORY, François MARTIN, Jean-Louis ROCHE, Luc URBAIN

**Absent excusé représenté** : Monsieur Gérard GUERRE (procuration à Jacqueline LETISSIER)

**Absents excusés** : Messieurs Pascal ARDOUIN, Jean-Yves LEGROS, Eric PINAUD

**Secrétaire de séance** : Madame Jacqueline SCARPETTA

|                     |                              |               |             |    |
|---------------------|------------------------------|---------------|-------------|----|
| Date de convocation | 25 janvier 2011              | Nombre d'élus | En exercice | 19 |
| Date d'affichage    | 1 <sup>er</sup> février 2011 |               | Présents    | 15 |
|                     |                              |               | Votants     | 16 |

A 20 heures 30, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

## **1 – INFORMATION AUX ELUS**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision qu'il a prise dans le cadre de la délégation générale qu'il a reçue

Décision du 24 décembre 2010: signature d'un avenant avec l'entreprise TEAM RESEAUX d'un montant de 7642,11 euros pour l'enfouissement des réseaux aux entrées de village (fourniture et pose de candélabres avec prises de guirlandes - peinture de mâts – branchement d'un coffret)

## **2 – ELABORATION DU PLU – BUREAU D'ETUDES ET MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE TRAVAIL**

La procédure d'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme a été lancée en mai 2010.

Pour mener à bien l'instruction de ce dossier , après consultation , le bureau d'études ESPACE VILLE basé à Viroflay a été retenu pour un montant d'honoraires de 31 670 euros hors taxes. Celui-ci nous a fait la proposition la plus intéressante et l'une des moins chères.

Figurent sur leur liste de références notamment les communes de Beynes, Saint Nom la Bretèche, Chavenay , Noisy le Roi .

M. Le Maire rappelle que tous les élus font partie de la commission d'urbanisme.

Toutefois, pour suivre la procédure au quotidien, il est nécessaire de mettre en place une commission de travail permanente plus restreinte.

Sont désignés pour siéger dans cette commission : Messieurs Manné, Groh, Clavéro, Dagory, Martin, Mesdames Scarpetta, Fillon, Letissier

M. Manné propose de nommer comme membre extérieur : Monsieur HERVÉ Daniel dont les conseils nous seront précieux puisqu'il connaît bien la faune et la flore sur notre territoire et est adhérent de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles

Accord unanime.

M. Manné précise qu'un questionnaire destiné à recueillir le point de vue des habitants sera mis en ligne prochainement sur notre site internet et distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

### **3 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AUX ENTrees DE VILLAGE**

Lors des travaux, l'entreprise a rencontré une difficulté : la présence d'une canalisation de gaz non indiquée par les services de Gaz de France lors de l'étude du projet et qu'il a été nécessaire de contourner.

Ces travaux de déviation ont été estimés à 10 167,75 euros hors taxes.

Accord unanime pour autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 avec la société TEAM RESEAUX.

### **4 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT BATIMENT COMMUNAL 12 RUE DEGLY MAILLOT DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire est autorisé à présenter un dossier afin d'obtenir une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire pour notre projet d'aménagement du local actuellement désaffecté (ex bureau de poste) en local polyvalent destiné notamment à des professionnels de santé.

Les travaux sont estimés à 67 000 euros hors taxes (62 380 € de travaux auxquels il convient d'ajouter 1 200 euros de frais de géomètre et 3 000 euros de mobilier)

Accord unanime.

### **5 - COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) : désignation d'un délégué**

La C.L.E. a délégué au CO.BA.H.M.A. la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du S.A.G.E (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Mauldre .

Le but de ces études est de diminuer les pollutions , prévenir et gérer les inondations ,assurer durablement l'équilibre ressources – besoins, protéger, gérer, restaurer les milieux naturels aquatiques et renforcer l'attrait des cours d'eau.

Le COBAHMA souhaite ouvrir les commissions thématiques à des membres extérieurs à la CLE et fait appel à toute personne intéressée pour représenter la Commune.

Madame Jacqueline LETISSIER représentera la Commune – accord unanime.

## **6 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SNCF ADJOINT**

Des plaintes nous parviennent d'usagers mareillois de la SNCF concernant les dysfonctionnements de la ligne Mareil - Plaisir – Montparnasse.

Il est nécessaire de faire remonter ces plaintes à la direction de la SNCF et pour ce faire Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Mme Agnès LE BRIS, domiciliée allée du Clos Pasquier, usager elle-même de la ligne concernée.

Accord unanime. Mme LE BRIS suppléera M.PINAUD lors des comités intergares.

## **7 - SEY 78 (Syndicat d'Energie des Yvelines) – désignation de délégués pour compétence gaz**

Suite au transfert de pouvoir que la Commune a consenti vers le SEY en ce qui concerne la distribution publique de gaz , un avenant à notre contrat de concession communal a donc été signé par lequel le syndicat se substitue à notre Commune

Deux représentants doivent être désignés auprès du comité syndical afin de représenter la Commune pour cette compétence gaz.

Sont désignés :

- délégué titulaire : M. Michel Groh
- délégué suppléant : M. Eric Pinaud

Accord unanime.

## **8 -SILYA – demande de retrait des communes d'Aulnay sur Mauldre et de Crespières**

Les Communes d'Aulnay sur Mauldre et Crespières ont demandé leur retrait du Syndicat Intercommunal du Lycée d'Aubergenville :

- Aulnay Sur Mauldre afin de contester le fait que les sommes dues pour le fonctionnement de ce syndicat (coût de mise à disposition des installations sportives) ne soient pas réparties entre toutes les communes bénéficiaires

- Crespières parce qu'aucun enfant de leur commune ne fréquente ce lycée depuis plusieurs années

Le comité syndical du SILYA le 14 décembre 2010 a refusé le retrait de ces deux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide également de refuser le retrait afin que la participation aux frais soit automatique si élève il y a ou devait y avoir dans le futur.

## 9 – QUESTIONS DIVERSES

### ↳ **Hôpital de Chambourcy**

M. Manné informe les élus que notre députée Mme PRIMAS l'a informé de la décision de l'ARS Ile de France (Agence Régionale de Santé) de mettre fin au projet de création d'un hôpital à Chambourcy. Ce projet avait pourtant été décidé par l'Etat qui a déjà acquis pour 21 millions d'euros les 17 hectares nécessaires à sa construction.

Cette décision incompréhensible compromet la réorganisation indispensable des soins et des urgences que nous attendons depuis longtemps.

↳ **Syndicat Intercommunal de Gestion de la Mauldre Aval** : une enquête publique se déroulera du 14 février au 12 mars portant sur le programme pluriannuel de travaux d'entretien de la Mauldre. Le dossier est consultable en mairie. Le commissaire- enquêteur assumera une permanence en mairie de Mareil S/M le 24 février.

### ↳ **Contrôle de conformité sur installations privées en zone d'assainissement collectif**

Ayant constaté des rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales, nous avons demandé à la Lyonnaise des Eaux d'effectuer des contrôles.

Il s'est avéré que certaines maisons semblent mal raccordées (inversion de canalisations). La Mairie demande donc aux propriétaires de faire vérifier leur installation.

Or, si le contrôle s'avère négatif, il semble injuste de laisser à la charge des propriétaires le coût d'intervention de la Lyonnaise.

Le Conseil Municipal, unanimement, décide que si le contrôle demandé par la Mairie ne révèle aucune anomalie, la Commune prendra à sa charge les frais de contrôle et rémunèrera elle-même la société Lyonnaise des Eaux.

### ↳ **Travaux d'assainissement et voirie avenue de Chavoye**

Les études avancent.

Une réunion avec les riverains concernés sera programmée en mai - juin.

Les relevés du géomètre montrent que certaines clôtures ou haies se trouvent sur le domaine public; un empiètement de 1m50 est constaté à certains endroits. Il sera demandé aux propriétaires de se remettre à l'alignement.

↳ **Projet de vente d'un terrain sente de l'Eglise** : suite à la révision de prix demandé par la SAFER, le bien a été retiré de la vente par son propriétaire.

↳ **logement communal** : en raison du départ d'un locataire n'ayant pas rempli son obligation d'entretien de la chaudière, la mairie décide de prendre à sa charge les frais d'entretien (142€) en lieu et place du nouveau locataire.

↳ **passage Télé au "tout numérique " le 8 mars prochain** : aucun élu n'est intéressé pour être référent du groupement s'occupant de ce dossier. Pour tout problème, s'adresser en mairie.

↳ **transfert des contrats signés avec Guigues Environnement vers Egis Eau** suite transfert de sociétés. accord unanime.

↳ **SCOT** : toutes les informations nécessaires peuvent être consultées sur le site internet de la Plaine de Versailles. Sur le moteur de recherche tapez : [plainedeversailles.proscot.fr](http://plainedeversailles.proscot.fr)

↳ **les deux concerts** organisés par association RITMY (l'un à Mareil S/M , l'autre à Maule) ont été de très grande qualité

*L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué.*

- recettes de cotisation foncière des entreprises 2011 (ex taxe professionnelle) : nous devrions recevoir 20.000 euros de plus qu'en 2010 grâce à une péréquation qui nous est favorable.

- le panneau indiquant la salle des fêtes est enfin posé. Il sera éclairé prochainement.

- un service minimum sera organisé par la mairie jeudi 10 février en raison de la grève de tout le personnel enseignant.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22heures et hors conseil, la parole est donnée au public.

Le Maire,

Max MANNÉ